

CORPUS INSCRIPTIONUM GROECARUM CHRISTIANARUM.

Le Congrès d'archéologie, qui doit s'ouvrir à Athènes le 7 avril, s'occupera du Corpus des Inscriptions grecques chrétiennes, dont M. Homolle a tracé le programme dans le "Bulletin de Correspondance Hellénique".

Afin de donner à ces délibérations plus d'ampleur et d'autorité, M. Homolle m'a chargé de vous demander, pour les communiquer au Congrès, si vous ne pouvez y assister, vos observations sur les propositions et questions suivantes.

I - CARACTÈRE DU CORPUS.

1° La base serait la langue; on recherchera les textes grecs partout où il s'en rencontre; on les classera par régions. Doit-on exclure les textes d'une autre langue disséminés en pays grec?

2° Aux inscriptions byzantines (Ve XVe s.) joindra-t-on les inscriptions chrétiennes d'époque romaine et les inscriptions grecques d'époque turque?

3° Admettra-t-on et dans quelle mesure les inscriptions des objets mobiliers? De même les textes liturgiques, iconographiques et littéraires?

II - MODE DE PUBLICATION.

4° En principe une inscription médiévale doit être reproduite en fac-simile. Y aurait-il lieu de créer des caractères épigraphiques byzantins?

5° La transcription reproduira l'orthographe et, quand il y aura lieu, l'accentuation et la ponctuation de l'original. Elle ne corrigera que les inadvertances d'exécution ou les erreurs de copie. Elle résoudra les abréviations. En un mot elle changera la forme graphique, mais conservera la forme grammaticale. Pour faciliter la lecture, un paragraphe de l'appareil critique, à la rigueur une seconde transcription indiqueront les formes correspondantes de la grammaire classique.

III - SIGNES CONVENTIONNELS.

6° Restitutions []. Lettres détruites non restituées [...] Lettres indistinctes.... Lettres douteuses Βασιλειας.

7° Abréviations. Les lettres supprimées seront rétablies entre parenthèses ΘC = Θ(e)s, αυτ = αυτ(ou). Au contraire, les abréviations tachygraphiques seront résolues sans parenthèses Βασιλειας = Βασιλειαc parce que, en réalité, le mot est complet. Il suffit de signaler les sigles dans l'appareil critique, tout au moins par une notation conventionnelle.

8° Additions < >. Les modifications ou suppressions opérées dans le texte seront marquées par un signe à la fin du passage rectifié: Βασιλειαc et la leçon fautive, Βασιλειαc ou Βασιλειαc, sera reproduite dans l'appareil critique.

Je vous serais reconnaissant de m'adresser vos observations le plus tôt possible soit à Paris, 34 rue Hallé, avant le 29 mars, soit à l'Ecole Française d'Athènes, avant le 7 avril.

Paris, le 15 Mars 1905.

Gabriel MILLET.

CORPUS INSCRIPTIONUM GROECARUM CHRISTIANARUM.

Le Congrès d'archéologie, qui doit s'ouvrir à Athènes le 7 avril, s'occupera du Corpus des Inscriptions grecques chrétiennes, dont M. Homolle a tracé le programme dans le "Bulletin de Correspondance Hellénique".

Afin de donner à ces délibérations plus d'ampleur et d'autorité, M. Homolle m'a chargé de vous demander, pour les communiquer au Congrès, si vous ne pouvez y assister, vos observations sur les propositions et questions suivantes.

I - CARACTÈRE DU CORPUS.

1° La base serait la langue; on recherchera les textes grecs partout où il s'en rencontre; on les classera par régions. Doit-on exclure les textes d'une autre langue disséminés en pays grec?

2° Aux inscriptions byzantines (Ve XVe s.) joindra-t-on les inscriptions chrétiennes d'époque romaine et les inscriptions grecques d'époque turque?

3° Admettra-t-on et dans quelle mesure les inscriptions des objets mobiliers? De même les textes liturgiques, iconographiques et littéraires?

II - MODE DE PUBLICATION.

4° En principe une inscription médiévale doit être reproduite en fac-simile. Y aurait-il lieu de créer des caractères épigraphiques byzantins?

5° La transcription reproduira l'orthographe et, quand il y aura lieu, l'accentuation et la ponctuation de l'original. Elle ne corrigera que les inadvertances d'exécution ou les erreurs de copie. Elle résoudra les abréviations. En un mot elle changera la forme graphique, mais conservera la forme grammaticale. Pour faciliter la lecture, un paragraphe de l'appareil critique, à la rigueur une seconde transcription indiqueront les formes correspondantes de la grammaire classique.

III - SIGNES CONVENTIONNELS.

6° Restitutions []. Lettres détruites non restituées [...] . Lettres indistinctes..... Lettres douteuses $\beta\alpha\gamma\lambda\epsilon\iota\alpha\zeta$

7° Abréviations. Les lettres supprimées seront rétablies entre parenthèses $\bar{\alpha} = \theta(\epsilon\circ)c$, $\alpha\bar{v}^+ = \alpha v(\circ v)$. Au contraire, les abréviations tachygraphiques seront résolues sans parenthèses $\beta\alpha\gamma\lambda\epsilon\iota\alpha\zeta$ = $\beta\alpha\gamma\lambda\epsilon\iota\alpha\zeta$ parce que, en réalité, le mot est complet. Il suffit de signaler les sigles dans l'appareil critique, tout au moins par une notation conventionnelle.

8° Additions < >. Les modifications ou suppressions opérées dans le texte seront marquées par un signe à la fin du passage rectifié : $\beta\alpha\gamma\lambda\epsilon\iota\alpha\zeta$ et la leçon fautive, $\beta\alpha\gamma\lambda\theta\iota\alpha\zeta$ ou $\beta\alpha\bar{\iota}\bar{\lambda}\epsilon\iota\alpha\zeta$, sera reproduite dans l'appareil critique.

Je vous serais reconnaissant de m'adresser vos observations le plus tôt possible soit à Paris, 34 rue Hallé, avant le 29 mars, soit à l'École Française d'Athènes, avant le 7 avril.

Paris, le 15 Mars 1905.

Gabriel MILLET.

CORPUS INSCRIPTIONUM GROECARUM CHRISTIANARUM.

Le Congrès d'archéologie, qui doit s'ouvrir à Athènes le 7 avril, s'occupera du Corpus des Inscriptions grecques chrétiennes, dont M. Homolle a tracé le programme dans le "Bulletin de Correspondance Hellénique".

Afin de donner à ces délibérations plus d'ampleur et d'autorité, M. Homolle m'a chargé de vous demander, pour les communiquer au Congrès, si vous ne pouvez y assister, vos observations sur les propositions et questions suivantes.

I - CARACTÈRE DU CORPUS.

1° La base serait la langue; on recherchera les textes grecs partout où il s'en rencontre; on les classera par régions. Doit-on exclure les textes d'une autre langue disséminés en pays grec?

2° Aux inscriptions byzantines (Ve XVe s.) joindra-t-on les inscriptions chrétiennes d'époque romaine et les inscriptions grecques d'époque turque?

3° Admettra-t-on et dans quelle mesure les inscriptions des objets mobiliers? De même les textes liturgiques, iconographiques et littéraires?

II - MODE DE PUBLICATION.

4° En principe une inscription médiévale doit être reproduite en fac-simile. Y aurait-il lieu de créer des caractères épigraphiques byzantins?

5° La transcription reproduira l'orthographe et, quand il y aura lieu, l'accentuation et la ponctuation de l'original. Elle ne corrigera que les inadvertances d'exécution ou les erreurs de copie. Elle résoudra les abréviations. En un mot elle changera la forme graphique, mais conservera la forme grammaticale. Pour faciliter la lecture, un paragraphe de l'appareil critique, à la rigueur une seconde transcription indiqueront les formes correspondantes de la grammaire classique.

III - SIGNES CONVENTIONNELS.

6° Restitutions []. Lettres détruites non restituées [...] . Lettres indistinctes.... Lettres douteuses $\beta\alpha\gamma\lambda\epsilon\iota\alpha\zeta$

7° Abréviations. Les lettres supprimées seront rétablies entre parenthèses $\Theta\zeta = \Theta(\epsilon)\zeta$, $\alpha\gamma\tau = \alpha\gamma\tau(\alpha\gamma\tau)$. Au contraire, les abréviations tachygraphiques seront résolues sans parenthèses $\beta\alpha\gamma\lambda\epsilon\iota\alpha\zeta = \beta\alpha\gamma\lambda\epsilon\iota\alpha\zeta$ parce que, en réalité, le mot est complet. Il suffit de signaler les sigles dans l'appareil critique, tout au moins par une notation conventionnelle.

8° Additions < > . Les modifications ou suppressions opérées dans le texte seront marquées par un signe à la fin du passage rectifié: $\beta\alpha\gamma\lambda\epsilon\iota\alpha\zeta$ et la leçon fautive, $\beta\alpha\gamma\lambda\theta\iota\alpha\zeta$ ou $\beta\alpha\gamma\lambda\theta\iota\alpha\zeta$, sera reproduite dans l'appareil critique.

Je vous serais reconnaissant de m'adresser vos observations le plus tôt possible soit à Paris, 34 rue Hallé, avant le 29 mars, soit à l'Ecole Française d'Athènes, avant le 7 avril.

Paris, le 15 Mars 1905.

Gabriel MILLET.

Σ. 93οcta Zeklopz

20ης Απριλίου 1900

